

**NORME
INTERNATIONALE
INTERNATIONAL
STANDARD**

**CEI
IEC**

92-374

Première édition
First edition
1977-01

Installations électriques à bord des navires –

Partie 374:

**Câbles de télécommunication et câbles pour
fréquences radioélectriques pour utilisation
à bord des navires –**

**Câbles téléphoniques pour services de
communications non essentielles**

Electrical Installations in ships –

Part 374:

**Shipboard telecommunication cables
and radio-frequency cables –**

**Telephone cables for non-essential
communication services**



Numéro de référence
Reference number
CEI/IEC 92-374: 1977

Numéros des publications

Depuis le 1^{er} janvier 1997, les publications de la CEI sont numérotées à partir de 60 000.

Publications consolidées

Les versions consolidées de certaines publications de la CEI incorporant les amendements sont disponibles. Par exemple, les numéros d'édition 1.0, 1.1 et 1.2 indiquent respectivement la publication de base, la publication de base incorporant l'amendement 1, et la publication de base incorporant les amendements 1 et 2.

Validité de la présente publication

Le contenu technique des publications de la CEI est constamment revu par la CEI afin qu'il reflète l'état actuel de la technique.

Des renseignements relatifs à la date de reconfirmation de la publication sont disponibles dans le Catalogue de la CEI.

Les renseignements relatifs à des questions à l'étude et des travaux en cours entrepris par le comité technique qui a établi cette publication, ainsi que la liste des publications établies, se trouvent dans les documents ci-dessous:

- «Site web» de la CEI*
- **Catalogue des publications de la CEI**
Publié annuellement et mis à jour régulièrement (Catalogue en ligne)*
- **Bulletin de la CEI**
Disponible à la fois au «site web» de la CEI* et comme périodique imprimé

Terminologie, symboles graphiques et littéraux

En ce qui concerne la terminologie générale, le lecteur se reportera à la CEI 60 050: *Vocabulaire Electrotechnique International* (VEI).

Pour les symboles graphiques, les symboles littéraux et les signes d'usage général approuvés par la CEI, le lecteur consultera la CEI 60 027: *Symboles littéraux à utiliser en électrotechnique*, la CEI 60 417: *Symboles graphiques utilisables sur le matériel. Index, relevé et compilation des feuilles individuelles*, et la CEI 60 617: *Symboles graphiques pour schémas*.

* Voir adresse «site web» sur la page de titre.

Numbering

As from 1 January 1997 all IEC publications are issued with a designation in the 60 000 series.

Consolidated publications

Consolidated versions of some IEC publications including amendments are available. For example, edition numbers 1.0, 1.1 and 1.2 refer, respectively, to the base publication, the base publication incorporating amendment 1 and the base publication incorporating amendments 1 and 2.

Validity of this publication

The technical content of IEC publications is kept under constant review by the IEC, thus ensuring that the content reflects current technology.

Information relating to the date of the reconfirmation of the publication is available in the IEC catalogue.

Information on the subjects under consideration and work in progress undertaken by the technical committee which has prepared this publication, as well as the list of publications issued, is to be found at the following IEC sources:

- **IEC web site***
- **Catalogue of IEC publications**
Published yearly with regular updates (On-line catalogue)*
- **IEC Bulletin**
Available both at the IEC web site* and as a printed periodical

Terminology, graphical and letter symbols

For general terminology, readers are referred to IEC 60 050: *International Electrotechnical Vocabulary* (IEV).

For graphical symbols, and letter symbols and signs approved by the IEC for general use, readers are referred to publications IEC 60 027: *Letter symbols to be used in electrical technology*, IEC 60 417: *Graphical symbols for use on equipment. Index, survey and compilation of the single sheets* and IEC 60 617: *Graphical symbols for diagrams*.

* See web site address on title page.

**NORME
INTERNATIONALE
INTERNATIONAL
STANDARD**

**CEI
IEC**

92-374

Première édition
First edition
1977-01

Installations électriques à bord des navires –

Partie 374:

**Câbles de télécommunication et câbles pour
fréquences radioélectriques pour utilisation
à bord des navires –**

**Câbles téléphoniques pour services de
communications non essentielles**

Electrical installations in ships –

Part 374:

**Shipboard telecommunication cables
and radio-frequency cables –**

**Telephone cables for non-essential
communication services**

© CEI 1977 Droits de reproduction réservés — Copyright - all rights reserved

Aucune partie de cette publication ne peut être reproduite ni
utilisée sous quelque forme que ce soit et par aucun procédé,
électronique ou mécanique, y compris la photocopie et les
microfilms, sans l'accord écrit de l'éditeur.

No part of this publication may be reproduced or utilized
in any form or by any means, electronic or mechanical,
including photocopying and microfilm, without permission
in writing from the publisher

Bureau central de la Commission Electrotechnique Internationale 3, rue de Varembe Genève Suisse



Commission Electrotechnique Internationale
International Electrotechnical Commission
Международная Электротехническая Комиссия

CODE PRIX
PRICE CODE

G

Pour prix, voir catalogue en vigueur
For price, see current catalogue

COMMISSION ÉLECTROTECHNIQUE INTERNATIONALE

Câbles de télécommunication et câbles pour fréquences radioélectriques pour utilisation à bord des navires

CÂBLES TÉLÉPHONIQUES

POUR SERVICES DE COMMUNICATIONS NON ESSENTIELLES

PRÉAMBULE

- 1) Les décisions ou accords officiels de la CEI en ce qui concerne les questions techniques, préparés par des Comités d'Etudes où sont représentés tous les Comités nationaux s'intéressant à ces questions, expriment dans la plus grande mesure possible un accord international sur les sujets examinés.
- 2) Ces décisions constituent des recommandations internationales et sont agréées comme telles par les Comités nationaux.
- 3) Dans le but d'encourager l'unification internationale, la CEI exprime le vœu que tous les Comités nationaux adoptent dans leurs règles nationales le texte de la recommandation de la CEI, dans la mesure où les conditions nationales le permettent. Toute divergence entre la recommandation de la CEI et la règle nationale correspondante doit, dans la mesure du possible, être indiquée en termes clairs dans cette dernière.

PRÉFACE

La présente norme a été établie par le Sous-Comité 18A: Câbles et installations de câbles, du Comité d'Etudes N° 18 de la CEI: Installations électriques à bord des navires.

Elle annule et remplace ceux des articles de la Publication 92-3 qui se rapportent au même sujet.

Un projet fut discuté lors de la réunion tenue à Oslo en 1971. A la suite de cette réunion, le projet, document 18A(Bureau Central)24, fut soumis à l'approbation des Comités nationaux suivant la Règle des Six Mois en janvier 1973. Des modifications, document 18A(Bureau Central)32, furent soumises à l'approbation des Comités nationaux selon la Procédure des Deux Mois en mars 1974.

Les pays suivants se sont prononcés explicitement en faveur de la publication:

Allemagne	Israël	Royaume-Uni
Australie	Italie	Suède
Belgique	Japon	Tchécoslovaquie
Canada	Norvège	Turquie
Danemark	Pays-Bas	Union des Républiques
Etats-Unis d'Amérique	Pologne	Socialistes Soviétiques
France	Roumanie	Yougoslavie

La présente norme appartient à une série se rapportant aux câbles de télécommunication et aux câbles pour fréquences radioélectriques prévus pour la transmission de l'information plutôt que pour le transport de l'énergie, et fabriqués spécialement à cette fin.

Autres publications de la CEI citées dans la présente norme:

- Publications N°s
- 28: Spécification internationale d'un cuivre-type recuit.
 - 92-3: Installations électriques à bord des navires, Troisième partie: Câbles (construction, essais et installations).
 - 92-XXX: à paraître; utiliser en attendant la Modification N° 3 à la Publication 92-3 de la CEI.
 - 96-1: Câbles pour fréquences radioélectriques, Première partie: Prescriptions générales et méthodes de mesure.
 - 189-1: Câbles et fils pour basses fréquences isolés au p.c.v. et sous gaine de p.c.v., Première partie: Méthodes générales d'essai et de vérification.
 - 189-2: Deuxième partie: Câbles en paires, tierces, quarts et quintes pour installations intérieures.
 - 228: Sections nominales et composition des âmes des conducteurs et câbles isolés.
 - 332: Caractéristiques des câbles électriques retardant la propagation de la flamme.

INTERNATIONAL ELECTROTECHNICAL COMMISSION

Shipboard telecommunication cables and radio-frequency cables

**TELEPHONE CABLES
FOR NON-ESSENTIAL COMMUNICATION SERVICES**

FOREWORD

- 1) The formal decisions or agreements of the IEC on technical matters, prepared by Technical Committees on which all the National Committees having a special interest therein are represented, express, as nearly as possible, an international consensus of opinion on the subjects dealt with.
- 2) They have the form of recommendations for international use and they are accepted by the National Committees in that sense.
- 3) In order to promote international unification, the IEC expresses the wish that all National Committees should adopt the text of the IEC recommendation for their national rules in so far as national conditions will permit. Any divergence between the IEC recommendation and the corresponding national rules should, as far as possible, be clearly indicated in the latter.

PREFACE

This standard has been prepared by Sub-Committee 18A, Cables and Cable Installations, of IEC Technical Committee No. 18, Electrical Installations in Ships.

It supersedes those clauses of Publication 92-3 which deal with the same subject.

A draft was discussed at the meeting held in Oslo in 1971. As a result of this meeting, the draft, Document 18A(Central Office)24, was submitted to the National Committees for approval under the Six Months' Rule in January 1973. Amendments, Document 18A(Central Office)32, were submitted to the National Committees for approval under the Two Months' Procedure in March 1974.

The following countries voted explicitly in favour of publication:

Australia	Israel	Sweden
Belgium	Italy	Turkey
Canada	Japan	Union of Soviet
Czechoslovakia	Netherlands	Socialist Republics
Denmark	Norway	United Kingdom
France	Poland	United States of America
Germany	Romania	Yugoslavia

This standard belongs to a series dealing with telecommunication cables and radio-frequency cables intended for the transmission of information rather than the transport of energy, and constructed specially for that purpose.

Other IEC publications quoted in this standard:

- Publications Nos. 28: International Standard of Resistance for Copper.
92-3: Electrical Installations in Ships, Part 3: Cables (Construction, Testing and Installations).
- 92-XXX: to be published; Amendment No.3 to IEC Publication 92-3 should be used in the meantime.
96-1: Radio-frequency Cables, Part 1: General Requirements and Measuring Methods.
- 189-1: Low-frequency Cables and Wires with p.v.c. Insulation and p.v.c. Sheath, Part 1: General Test and Measuring Methods.
189-2: Part 2: Cables in Pairs, Triples, Quads and Quintuples for Inside Installations.
228: Nominal Cross-sectional Areas and Composition of Conductors of Insulated Cables.
332: Flame-retardant Characteristics of Electric Cables.

**Câbles de télécommunication et câbles pour fréquences radioélectriques
pour utilisation à bord des navires**

**CÂBLES TÉLÉPHONIQUES
POUR SERVICES DE COMMUNICATIONS NON ESSENTIELLES**

1. Domaine d'application et objet

Cette publication s'applique aux câbles téléphoniques utilisés à bord des navires pour des services de communications non essentielles. Elle établit la description et les prescriptions normales pour de tels câbles.

SECTION UN – DESCRIPTION

2. Description générale

Les câbles téléphoniques utilisés à bord des navires pour des services de communications non essentielles doivent comporter des paires de conducteurs isolés au polychlorure de vinyle (PVC), câblées et protégées par un ruban. Les conducteurs isolés doivent être mis sous un écran commun composé d'une tresse de cuivre nu. La gaine extérieure doit être en polychlorure de vinyle.

3. Conducteur (âme d'un conducteur isolé)

Le conducteur doit se composer de sept brins de cuivre recuit, de qualité homogène, sans défaut, chaque brin ayant un diamètre nominal de 0,25 mm.

Le cuivre répondra aux exigences de la Publication 28 de la CEI: Spécification internationale d'un cuivre-type recuit.

4. Enveloppe isolante

L'enveloppe isolante doit se composer d'un mélange de polychlorure de vinyle d'une épaisseur nominale de 0,25 mm.

L'isolant doit être de la catégorie V60, selon la Publication 92-XXX de la CEI*.

5. Élément de câblage

Un élément de câblage doit se composer d'une paire de deux conducteurs isolés, torsadés ensemble et désignés fil a et fil b.

La longueur maximale du pas de câblage dans le câble en état de livraison doit être de 120 mm. On peut avoir avantage à spécifier différentes longueurs de pas de câblage pour les paires adjacentes, de façon à réduire la diaphonie.

* A l'étude, voir la préface, page 2.